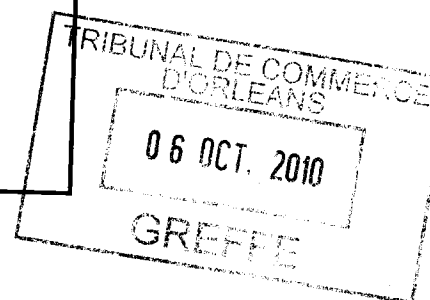


A.C.G.P.
Société par actions simplifiée
au Capital de 260.000 Euros
Siège Social : 3 bis, rue du Commandant Arago
45000 ORLEANS
478 828 197, RCS ORLEANS



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2010

Cinquième résolution

L'assemblée générale, constatant que le cabinet MICHEL CREUZOT et Monsieur Stéphane LAMBERT, respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant, ont démissionné de leur fonctions, décide de nommer pour les remplacer :

- Commissaire aux comptes titulaire
 - * la société ARCHE
 - * dont le siège social est 7, rue Michel Royer - 45100 ORLEANS
- Commissaire aux comptes suppléant
 - * Monsieur Patrice BILLAULT
 - * demeurant 7, rue Michel Royer - 45100 ORLEANS.

La société ARCHE et Monsieur Patrice BILLAULT sont nommés pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

* *
*

Vote pour : 25200

Vote contre :

Abstention :

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.....

4

DC

Sixième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes à l'effet d'accomplir toute formalité et tout dépôt portant sur les résolutions ci-dessus adoptées.

* *

*

Vote pour : 25200

Vote contre :

Abstention :

Mise aux voix, cette résolution estadoptée.....



Extrait certifié conforme
Le Président
M. Daniel CREMADES